



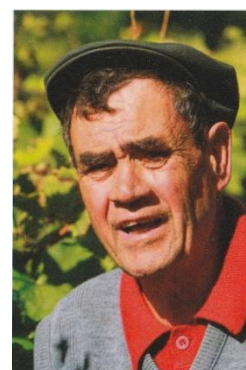
Les Amis
de
Collonges

Depuis 1927, association d'intérêt général sous le n° 32857823200014

Compte-rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE du 14 Août 2020, sous les ombrages de Françoise



17 heures : 23 adhérents présents, 8 excusés et 7 pouvoirs. Le Président René Dupuis ouvre la séance avec la liste des excusés. Il rappelle la mémoire du Dr Paul Faige qui a présidé notre association pendant plus de 50 ans, et celle de Jean-François Noël, brutalement décédé au mois de juin. « Nounou » (Nono pour certains) participait très efficacement mais avec une discrétion absolue à la vie du village, notamment à la réouverture de sentiers de randonnée, et avait mis à la disposition de notre association son irremplaçable collection de cartes postales anciennes, dont les agrandissements sont encore exposés à la Maison de la Sirène. Le président se réjouit aussi au nom de l'association du développement d'une activité horticole sur les terres dépendant de la Bassière, et indique que le Maire Michel Charlot nous rejoindra en cours de séance.



RAPPORT MORAL. Le Président met l'accent sur la notoriété croissante de notre village à l'étranger, prenant pour exemple l'affichage à Los Angeles de photographies prises lors du passage de touristes californiens. Il insiste sur l'importance qui doit être donnée au nombre de monuments classés (26) qui place notre village au premier rang des villages continentaux, sur le critère nombre de monuments classés / superficie de la commune.



Ce rapport moral soumis au vote (main levée) est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITES : Depuis la décision de l'assemblée générale 2019, ce rapport est constitué par le compte-rendu du Conseil d'Administration précédant l'AG. Il a été joint à la convocation. Avant le vote sur ce rapport (adopté à l'unanimité), Etienne Dessus de Cérou fait le point sur le problème de toiture de la Maison de la Sirène, bâtiment dont Mme Elisabeth Pérot, nouvelle ABF de la Corrèze, souhaite qu'il soit l'objet d'une étude de diagnostic afin d'en assurer la pérennité. Le projet Eglise avance en coopération avec la Municipalité, le choix de l'architecte en charge de l'étude de diagnostic devrait intervenir courant septembre. Les nouvelles conventions avec la Municipalité prévoient la mise à disposition gratuite de la Maison de la Sirène et de la Chapelle des Pénitents pour un bail à renouveler tous les 6 ans. La question de l'O.T. soulève de vives interrogations de la part de MM Olivier Ponchet de Langlade et Michel Ceyrac. M. Olivier Ponchet de Langlade revient aussi sur la « laideur » des vitraux contemporains de la chapelle des Pénitents, souhaitant qu'ils soient remplacés. Laurence et François Varret donnent des précisions sur les animations de cet été : 2 août défilé de Pénitents Noirs à l'occasion de la remise en service de la cloche de la chapelle des Pénitents, signant la fin officielle du projet « vitraux Chapelle des Pénitents » démarré en 2015, 13 août Conférence dans l'église par Mmes Guély et Aubignac sur la fondation des prieurés de Collonges et de Pleaux, et 16 août randonnée-découverte Collonges-Saillac (qui aura finalement réuni 13 personnes).

VOTE DE RESOLUTIONS

1 : mandat donné au Président pour signer la résiliation du bail emphytéotique de la Sirène : 29 pour, 1 contre.

2 : mandat donné au Président pour signer les nouvelles conventions de mise à disposition par la municipalité à l'association « Les Amis de Collonges » des bâtiments de la Maison de la Sirène et de la Chapelle des Pénitents, ce pour 6 ans renouvelables : 29 pour, 1 contre.

3 : demande de reconnaissance de la Maison de la Sirène comme Etablissement Recevant du Public : 29 pour, 1 abstention.

LE RAPPORT FINANCIER présenté par Marcelle Richard (trésorière)

Le COVID n'a pas impacté notre situation du fait que l'exercice se terminait au 30 juin 2020. L'incidence se fera ressentir sur le prochain exercice.

Le **total des dépenses** est de 7423 €. Les salaires étant le poste principal, 4039 €, les informations aux adhérents et la communication (site) 1586 €, les charges de fonctionnement diverses , 1295 €, les travaux et documents, 503 €.

Le **total des recettes** est de 7419 €. L'activité de la Maison de la Sirène reste le poste principal, 3836 €, les adhésions et dons, 2827 euros. Forte réduction des ventes par les commerçants (340 €), tronc des Pénitents et produits financiers (416 €).

Le **parfait équilibre** entre les dépenses et les recettes fait apparaître une réduction de trésorerie de **4 €**.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Trois membres sont à renouveler et un siège complémentaire est disponible. Jean-Marc Janyzsek et Geneviève Poinet demandent le renouvellement de leur mandat, voté à l'unanimité. Deux places étant libres (un non-renouvellement et un complémentaire), Hervé Terrieux et Rodolphe Dessus de Cérou présentent leurs candidatures, acceptées à l'unanimité.

LE MOT DU MAIRE : Monsieur Michel Charlot, participe à cette assemblée pour la première fois en tant que Maire. Il commence par souligner le rôle primordial joué par les Amis de Collonges dans la préservation du patrimoine exceptionnel de notre village. Il est très attentif au problème posé par le toit de la Maison de la Sirène et souligne l'ambition de la Municipalité d'encourager un tourisme de qualité.

L'exercice des questions-réponses, au-delà de problèmes ponctuels (talus en bas du Parking Chaulet, création de toilettes sur ce parking, entretien du bord de route sur le Marchadial) a surtout montré l'attachement de nos adhérents au caractère d'authenticité de leur village, regrettant ainsi la prolifération de tables et chaises dans les ruelles, la prolifération de poteaux métalliques et les stationnements « à demeure » sur la place de l'église et rue de la Barrière.



Sur ces divers points M. le Maire a confirmé son intention de vigilance, en précisant que pour les tables et chaises cette année était spéciale en raison du covid. Il a mentionné le besoin de flécher en quelques endroits la direction du centre-ville (Eglise, Chapelle, Château) pour répondre à la question que posent fréquemment les touristes descendant (« têtes baissées », *NDLR*) la rue de la Barrière.

La question de l'OT est évidemment posée. M. Charlot répond qu'il a déjà demandé une réunion publique d'information à M. Lasserre, responsable du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Régional), maître d'ouvrage en charge du projet. Cette demande est pour l'instant sans réponse, l'une des raisons invoquées étant, entre autres, la difficulté d'organiser des réunions publiques en temps de Covid 19.

Fin de l'assemblée : 19h30

APERITIF (léger) : sous les ombrages.

Compte-rendu rédigé par le secrétaire de l'association, F. Varret



Résumé du Rapport d'Activités

Etat des lieux de l'ouverture au public de la Chapelle des Pénitents et de la Maison de la Sirène en ces temps de confinement (*présentation RD*).

Nouvelles conventions avec la municipalité (*EDdC*).

Compte-rendu de l'entrevue avec Madame Elisabeth Pérot, ABF de la Corrèze, le 23/06. Etaient présents : RD, EDdC. Sujets abordés :

- 1- *Le site classé en 1996 et son cahier de préconisation établi en 2006 par M. Séraphin .*
- 2- *Le suivi de la pétition concernant Vassignac et la Grange aux Oies.*
- 3- *L'étude de diagnostic demandée pour la Maison de la Sirène, en même temps que les travaux à réaliser sur la toiture.*
- 4- *L'étude de diagnostic et la programmation des travaux pour l'église St Pierre.*
- 5- *Suite à donner à l'agrément obtenu au titre d'association locale d'usager.*
- 6- *La relance pour une aide à la reprise d'un cahier des charges concernant l'utilisation des enseignes.*
- 7- *La possibilité de faire classer la chapelle des Pénitents.*
- 8- *Le projet du nouveau bureau d'information de l'OTVD.*

Etat du projet « Eglise » (*EDdC*). *L'objectif reste d'en faire la réalisation phare pour le centenaire de l'association en 2027.*

Etat du projet « O.T. » (*RD*).

Démarches en perspective :

- demande d'admission à la Commission Départementale des Sites (*RD*) :
- participation à l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) (*EDdC*)
- demande de classement (inscription) de la Chapelle des Pénitents à l'inventaire des Monuments Historiques (*EDdC*)

Points divers abordés par le CA:

- Assurances des objets mobiliers dans la Maison de la Sirène comme dans la Chapelle des Pénitents : vérifier avec la mairie, détentrice de l'assurance propriétaire et s'assurer de la liste des mobiliers à assurer (*EDdC*).
- Revoir possibilité de paiement des cotisations et autres achats en ligne. EDdC avec Vincent Marcel.
- Cartes postales de Jean-François NOËL, lettre à Me Sidoux, notaire (*RD*)

Les manifestations de l'année 2020 (*FV*) :

Annulation de la plupart des manifestations coutumières, mais :

- le 2 août, inauguration de la cloche de la Chapelle et du St Maximin rénové, par un défilé de Pénitents Noirs, sortis de la Chapelle.
- le 16 août : randonnée-découverte Collonges-Saillac.

Quelques réalisations marquantes de la période 2019-20 (*pour mémoire*) :

- l'agrément par le Ministère de l'Intérieur comme ASSOCIATION LOCALE D'USAGERS a été obtenu.
- l'exposition au premier étage de la Sirène a été restructurée : placement de 4 maquettes avec cartels détaillés et cahier d'explications (incluant les 2 maquettes exposées à l'église et à la Chapelle).
- la porte de la Chapelle des Pénitents a été mise en sécurité, et le support de la cloche, consolidé.
- l'éclairage nocturne de la voûte de la chapelle, de ses vitraux et de son clocher-mur a été réalisé fin juillet.